

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du lundi 2 février 2009

Projet de délibération n° 2009 - 03

État prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2009

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier (EPF) de Poitou-Charentes, notamment son article 10 - 3°,

Sur proposition du directeur général,

APPROUVE l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2009.

Le Président du conseil d'administration

Transmis pour approbation
à Monsieur le Préfet de Région

Poitiers, le 11 FEV. 2009
Le Préfet,


Béatrice LAGARDE

